



Échanges de groupes - Rencontres en tiers lieu

publié le 14/01/2022 - mis à jour le 02/07/2025

Informations communes aux académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers

Descriptif :

Informations communes aux académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers

Sommaire :

- Rencontres en tiers lieu

● Rencontres en tiers lieu

- Les deux groupes d'élèves sont hébergés dans une même structure d'accueil (auberge de jeunesse, centre d'accueil, etc.) en France ou en Allemagne.
- La [demande de subvention](#) doit être déposée au moins trois mois avant le début de la rencontre, et au plus tard le 31 janvier de l'année en cours pour les rencontres prévues jusqu'en juillet. Pour les rencontres prévues entre septembre et décembre, la demande de subvention doit parvenir à l'OFAJ au plus tard le 31 mai de l'année en cours.
- L'établissement du pays dans lequel se déroule la rencontre dépose la demande de subvention pour les deux établissements. Il est souhaitable que le lieu des rencontres alterne entre la France et l'Allemagne.
- La rencontre doit durer au minimum 4 jours – avec 4 nuitées sur place – et au maximum 21 jours.
- Le nombre maximal d'élèves subventionnés est de 70.
- La répartition des participantes et participants doit être la plus équilibrée possible – en aucun cas plus de deux tiers des jeunes d'un seul pays.

Pour plus d'informations

[Rencontres en tiers lieu](#)

Contact : Annika Kießling

+49 30 288 757 30

kiessling@ofaj.org